



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 16 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 du mois de novembre, le conseil municipal de Saint Jean Pierre Fixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h, sous la présidence de Mme Julie Rachel, maire de Saint Jean Pierre Fixte

Date de convocation : 9 Novembre 2020
Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS : Julie Rachel, Alain Josse, Serge Desbrugères, Gérard Charon, Stéphanie Bouloux, Béatrice Desbrugères, Jean Trouillard, Elisabeth Marolles, Laurent Pinceloup, Nelly Monerie, Marie- Hélène Sermadiras

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Béatrice Desbrugères

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES

Les comptes rendus des séances du 15 juin 2020 et du 22 septembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour la désignation des membres de la CLECT suite à la demande de Madame le Maire.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Madame le maire rappelle que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a pour mission d'évaluer les montants des charges financières transférées entre les communes et la communauté de communes lors de transfert de compétences. A ce jour les compétences transférées sont les suivantes :

- Zone d'activité et action économique
- Tourisme
- Urbanisme

Après en avoir délibéré à l'unanimité, sont désignés Mr Desbrugères titulaire et Mme Rachel Julie suppléant.

EMPRUNT

Monsieur Desbrugères expose le projet des emprunts et rachats d'emprunts. En effet le projet consiste à financer le rachat des crédits de la caisse des dépôts et du crédit mutuel pour un montant total de 122 000 €, et financer la rétrocession des ouvrages à la SAEDEL pour 40 000 €.

Le rachat de ces deux emprunts fait passer notre annuité (capital + intérêt), de 18190 € à 14188 € et le ratio « encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement de 9.9 % à 7.7 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de la Banque Populaire pour un montant de 162 000 € sur 20 ans au taux de 0,94 %.

CHOIX DU DEVIS POUR LA POMPE A CHALEUR

Mr Desbrugères fait une présentation des devis des 2 prestataires retenus : soit l'entreprise Garcia et l'entreprise Gouhier.

Les deux devis ayant beaucoup de points communs, notamment la fourniture de la même pompe à chaleur de marque Stiebel Eltron, il expose plutôt ce qui les différencie :

- Prix garantie 1 an pour Ent. Gouhier, 1 mois pour Ent. Garcia, avec augmentation de 5 % prévu début janvier
- Raccordement au tableau principal pour Ent. Gouhier, le raccordement au tableau dans le bureau pour Ent. Garcia.
- Ent. Gouhier assurera le SAV ainsi que la maintenance, Ent. Garcia fera appel à un sous-traitant.

A la fin de son exposé, Mr Desbrugères informe que compte tenu des subventions (DSIL 50% et Conseil Départemental 30 %) et des économies d'énergie prévues, la pompe à chaleur devrait être amortie en 4 ans.

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix pour / 1 abstention : Alain Josse), le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Richard Gouhier pour un montant de 17 013 € HT.

VENTE DE LA MAISON COMMUNALE

Madame le Maire évoque son entretien avec Sylvie BRUNET concernant la vente de la maison communale. Celle-ci est estimée à environ 170 000 €. Il a été conseillé de relouer le deuxième logement pour vendre le bien à un investisseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en vente du bien.

SUPPRESSION DU BUDGET LOGEMENT AU 31/12/2020

Madame le Maire propose la suppression du budget logement au 31/12/2020, en effet celui-ci n'étant plus assujéti à la TVA, il ne convient plus de le conserver.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la suppression du budget logement au 31/12/2020. L'affectation de résultat sera affectée au budget principal 2021 de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame le maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de la pompe à chaleur et le rachat des emprunts du crédit Mutuel et de la Caisse des dépôts il convient de faire une décision modificative du budget ainsi.

Fonctionnement :

Dépenses

- compte 615 231 « Entretien et réparation voirie »- 6 807 €
- compte 023 « Virement à la section d'investissement »+ 6 807 €

Investissement :

Recettes

- compte 021 « Virement de la section de fonctionnement »+ 6 807 €
- compte 1321 « Etat et établissements nationaux »+ 8 506 €
- compte 1323 « Départements »+ 5 103 €

- compte 1641 « Emprunts »+ 122 000 €

Dépenses

- compte 1641 « Emprunts »+ 122 000 €
- compte 21311 « Hôtel de ville »+ 20 416 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

VENTE D'UNE PARCELLE

Madame le Maire évoque la vente de la parcelle n°12 du lotissement. Les futurs acquéreurs souhaitent également acheter une partie de la parcelle non constructible accolée.

Madame le maire propose de vendre 1 500 m² au prix de cinq euros le m² soit 7 500 €. Tous les frais afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Desbrugères fait un rapport sur la CCID. Elle est composée de 7 membres, à savoir Mme la maire qui assure la fonction de présidente ainsi que 6 commissaires.

Les 6 commissaires et les 6 suppléants désignés par le directeur régional des finances sont :

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|-------------------------|-------------------------|
| Mme GERMOND Janine | Mr AUGUSTIN David |
| Mr CREPY Alain | Mme GRASTEAU Chantal |
| Mme JOSSE Annie | Mme FORTUN Viviane |
| Mr DURAND Gérard | Mme COLLIN Brigitte |
| Mr GIROT Frédéric | Mr LETOURNEUR Julien |
| Mme DEBONT Laure | Mr MET Sébastien |

Le rôle de la CCID est essentiellement consultatif.

Elle signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portées à sa connaissance.

Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La CCID se réunit annuellement à la demande du directeur régional des finances publique et sur convocation du Maire.

Les membres de la commission délibèrent en commun, à la majorité des suffrages et la voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr Desbrugères demande à bien vérifier le taux d'imposition de la taxe d'ordures ménagères mentionnée sur l'avis de taxes foncières. Sur notre commune le taux est de 8.8 % (1 collecte par semaine) sauf la rue Charroyau qui est à 13.22 % (3 collectes par semaine).

Les erreurs détectées sur certaines habitations, ont été corrigées par le service des impôts suite aux réclamations.

POINT CDC :

Mr Desbrugères présente des dossiers en cours à la CDC :

- création d'un centre ophtalmologique à Nogent le Rotrou, ouverture mi-décembre pour les visites ordinaires et fin janvier pour la chirurgie. Le délai actuel d'attente de 6 à 8 mois devrait passer à 1 mois et demi.
- Agrandissement de l'entreprise EUROWIPES, création d'un bâtiment de 10 000 m², avec la participation de la CDC à hauteur de 7.5 %.
- Transformation de l'office du tourisme de Nogent le Rotrou en Office du Tourisme et du Commerce

SITE INTERNET :

Mme Stéphanie Bouloux fait le point sur le site internet. Mme Caroline Destors (créatrice du site) suggère des améliorations et propose des formations, en associant d'autres membres du conseil intéressés.

SIACOTEP

Mr Alain Josse informe que la récupération des boues en cette période d'épidémie ne peut se faire que par le centre de traitement de Nogent le Rotrou.

NOEL des enfants

Mme Béatrice Desbrugères explique que suite à la distribution d'un catalogue de jouet spécialement fait pour les enfants de la commune, 15 familles sur 18 ont répondu et que 25 cadeaux vont être achetés. La date et le mode de distribution reste à déterminer.

Elle informe également de travaux au centre aquatique AQUAVAL de Nogent le Rotrou, afin de rénover partiellement les installations de traitement de l'air par désinfection au chlore gazeux. Le chantier doit commencer mi-janvier.

Par mesure sanitaire, la piscine qui restait ouverte aux scolaires et pour la sécurité civile va fermer.

NOEL des anciens :

Suite à l'annulation du repas des anciens liée à la crise sanitaire, Mme Julie Rachel propose d'offrir un panier garni aux habitants de la commune ayant 70 ans et plus. Ce panier sera composé exclusivement de produits locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.